



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

17 JUL. 2017

3140

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 17 juillet 2017

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Culture relative à l'aide financière étatique aux bibliothèques publiques.

Suite à des retards de paiement des aides financières en faveur des bibliothèques publiques agréées l'année dernière, le Ministère de la Culture avait prévu d'examiner la possibilité d'une modification du règlement grand-ducal du 4 juillet 2010 en vue d'accélérer le paiement des aides financières en question.

Il me revient que certaines bibliothèques publiques n'ont pas encore reçu le remboursement des frais de fonctionnement, dont certaines auraient des difficultés à rémunérer leur personnel.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer cet état de choses ?
- Dans l'affirmative, combien de bibliothèques publiques sont touchées par cette situation ?
- Monsieur le Ministre a-t-il déjà pu procéder à l'examen d'une modification du règlement du 4 juillet 2010 et me faire part, le cas échéant, de son état d'avancement ?
- Dans la négative, que compte entreprendre Monsieur le Ministre afin de solutionner ce problème à l'avenir ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marco Schank
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 17 juillet 2017

Objet : Question parlementaire n° 3140 du 17.07.2017 de Monsieur le Député Marco Schank

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés